

2010/2533 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes âgées (opération été, animations, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants) (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 07/06/2010, p. 1371)

Rapporteur : M. HEMON Pierre

M. HEMON Pierre, rapporteur : Ce dossier concerne une trentaine de subventions qui ont recueilli un avis favorable de la Commission. Je ne vais pas vous parler des trente, mais j'insisterai juste sur une d'entre elles. Il s'agit du cyclopusse.

Je voulais vous rappeler que le 18 janvier 2010, il y a quelques mois, le Maire du 9^e m'interpellait pour savoir quand on allait pérenniser le cyclopusse dans son arrondissement. J'avais refusé d'y répondre parce qu'on était encore dans ce qu'appelle joliment Mme Vallaud-Belkacem, un dialogue de gestion avec l'Association avec qui on travaillait pour la mise en place du cyclopusse, pour faire en sorte qu'on puisse le pérenniser et qu'il fonctionne et que financièrement ce soit au point.

C'est le cas donc depuis le 18 mai, puisqu'après les expérimentations de l'an passé, nous avons maintenant deux cyclopusse, un dans le 9^e arrondissement, et un deuxième dans le 3^e arrondissement, cela veut dire 3 qui tournent actuellement sur Lyon.

Ce sont des modes de déplacements 100 % écologiques, respectueux de l'environnement, silencieux d'abord. Ils apportent une meilleure qualité de vie. Propres aussi, puisqu'ils ne diffusent aucune émission de CO2 et ni particules diverses. Ce système de vélo taxi qui est aussi convivial que solidaire, prévient la dépendance de nos séniors et les accompagne dans leurs déplacements de proximité.

Ce dispositif favorise les rapports socio intergénérationnels en permettant aux usagers de retisser des liens avec l'extérieur. C'est un service créateur d'emplois, les conducteurs de cyclopusse sont recrutés par le partenaire de l'opération, l'Association AREFO, via une entreprise d'insertion.

Je disais donc que depuis le 18 mai, nous avons trois cyclopusse au service des personnes âgées, et si tout va bien, en septembre 2010, nous expérimenterons cette fois-ci encore pour 3 ou 4 mois, de nouveaux endroits, de nouveaux cyclopusse dans les 5^e et 7^e arrondissements de Lyon.

On peut espérer que chacun de ces vélos puissent faire 3.000 trajets par an, et donc parcourir 5.000 kilomètres par an et par véhicule.

Je terminerai sur les financements pour vous dire que le schéma financier des cyclopusse s'inscrit dans le cadre de l'économie solidaire : 1/3 payé par les utilisateurs, 1/3 de subvention publique, 1/3 de fonds privés.

En tout état de cause, la part de la Ville de Lyon qui est de 17 % actuellement ne dépassera pas 25 % du budget des cyclopousses.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, même si nous pouvons regretter, à titre d'exemple, la baisse de la subvention allouée à l'action Mobiséniors, qui passe de 10 000 € à 7 000 €, nous prenons acte de la reconduction d'une partie des subventions aux associations qui agissent en faveur des personnes âgées pour un montant total de 67 430 €.

Concernant Mobiséniors qui a accompagné près de 1 000 sorties de personnes âgées en 2009, je ne vous apprends rien, vos propres collègues du 8^e arrondissement n'ont pas manqué de dénoncer cette situation lors de la dernière commission permanente du 4 juin.

Mais nous pouvons quand même nous étonner de l'incohérence de vos priorités financières. Incohérence d'une baisse de subvention de 3 000 € qui vous fait mettre en difficultés une association qui œuvre en direction des plus faibles, et dont l'action est reconnue, alors que dans le même temps vous nous proposez par exemple ce soir d'attribuer 20 000 € à l'institut ASPEN malgré le doute de beaucoup sur l'intérêt réel d'un tel soutien pour les Lyonnais. Je pourrais d'ailleurs aussi citer les dépenses inutiles au bénéfice de Cap Canal ou d'autres dépenses qui permettraient à de nombreuses associations de multiplier leurs actions en faveur des Lyonnais.

De manière plus générale, le Groupe Ensemble pour Lyon est ravi de constater le regain d'intérêt qui anime la majorité municipale sur le dossier des Aînés depuis le 23 juin 2009, date de la nomination d'une de nos collègues au sein du Gouvernement. Au point d'ailleurs de reprendre à votre compte la plupart des actions lancées au niveau national ! Mais, au fond, peu importe la méthode pourvu que nous soyons ensemble dans l'action au service de nos aînés.

Permettez-moi néanmoins de revenir sur un dossier que nous avons peu évoqué au sein de notre Conseil et qui je sais, vous tiens particulièrement à cœur, puisqu'il s'agit de celui de la résidence Constant.

Lors du dernier conseil du 3^e arrondissement certains propos excessifs, de la part de votre majorité Monsieur le Maire, méritent aujourd'hui que j'apporte quelques précisions pour nos collègues afin de rétablir les responsabilités de chacun dans ce dossier.

Je rappelle donc, pour ceux qui ne connaîtraient pas le dossier, qu'il concerne la transformation en EHPAD de la RPA Constant située dans le 3^e arrondissement dans le quartier de Montchat.

Sur ce point nous continuons de penser qu'il était préférable de maintenir l'activité RPA tout en la complétant soit sur le site, soit à proximité par une EPHAD.

Vous en avez décidé autrement et le dossier de transformation en EPHAD a été présenté le 20 novembre 2009 au Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale.

Suite à ce comité, un arrêté signé du Préfet et du Président du Conseil Général du 29 mars 2010 a instauré le classement prioritaire des demandes d'autorisations validées, mais ne pouvant pas être mises en œuvres dès 2010 faute de financement.

Le projet EHPAD Constant apparaît en 6^e position et vous saviez très bien que seuls les 4 premiers projets pouvaient être réalisés sur la période 2011-2013, les autres étant en attente de financement car jugés moins prioritaires.

Sans tenir compte de cette réalité qui remettait en cause la réalisation de ce projet dans des délais très courts, vous avez débuté et accéléré les déménagements des résidents sans vraiment apprécier à sa juste mesure le traumatisme que vous leur avez imposé. Il y a d'ailleurs une loi concernant le logement social qui interdit, à partir d'un certain âge, que le bailleur délocalise les personnes âgées justement pour les préserver et ne pas leur créer de traumatisme.

Bien évidemment nous savons que les personnels de la Ville de Lyon et du CCAS ont été exemplaires dans cette opération, mais quand même, cette gestion à la « hussarde » d'un dossier qui implique des personnes très âgées nous laisse un goût amer.

La moindre des précautions aurait été de vous assurer du financement de l'Etat et d'une possibilité de transformation à court terme avant de procéder à l'éparpillement des résidents dans les RPA de notre territoire communal.

Comme vous le savez, depuis le courrier que Nora Berra vous a adressé Monsieur le Maire ainsi qu'à tous les élus du 3^e (le 7 juin dernier), cette ouverture ne sera rendue possible que lorsque les 5 premiers établissements sur les 7 ayant été classés au CROSMS auront été financés.

Mauvaise gestion de ce dossier qui pousse certains d'ailleurs à tous les excès : je trouve particulièrement regrettable les propos qui ont été tenus à ce sujet lors du dernier Conseil du 3^e arrondissement. Railleries, sous-entendus politiques... Preuve de votre malaise, vous avez multiplié les attaques injustifiées et injustifiables à l'encontre de notre Secrétaire d'Etat, en son absence. Elle est présente ce soir et pourra vous répondre si vous le souhaitez, en tentant de faire oublier au passage le

tort que vous avez fait subir aux résidents de Constant du fait de votre précipitation.

D'ailleurs, dans ce dossier comme dans beaucoup d'autres, vous dénoncez tout et son contraire : tantôt vous indiquez que le Gouvernement ne fait rien pour Lyon, tantôt vous dénoncez des coups politiques quand le Gouvernement y déploie des moyens... Il faudrait peut-être savoir !

Mme PSALTOPOULOS Jacqueline : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, dans le cadre de la délibération relative aux subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes âgées, deux actions innovantes concernent le transport accompagné des personnes âgées : Mobiséniors et Cyclopousse. Je ne souhaite pas opposer ces deux services, ils peuvent être complémentaires, ils ne sont pas comparables. Pour mieux comprendre l'exigence et la pugnacité que nous avons pour convaincre du bien fondé de Mobiséniors, voici un bref historique de ce service.

Mobiséniors, service de transport de proximité et d'accompagnement spécifique des personnes âgées du 8^e arrondissement, est un vecteur de lien social, il permet de lutter contre le grand isolement des personnes âgées vulnérables et dépendantes.

En janvier 2004, l'Observatoire Régional de la Santé avait mis en évidence le confinement des personnes âgées et une sous mobilité de celles-ci liées aux actes de santé. Ce diagnostic venait corroborer le recensement des besoins observés par la Mairie du 8^e, grâce à une enquête.

C'est en 2005 que, suite à une décision de l'Atelier Santé Ville sur les Etats-Unis lancé par Sylvie Guillaume, alors Adjointe aux Affaires Sociales, à la Santé et au Handicap, que le projet Mobiséniors a pu se réaliser. Il a été élaboré en partenariat et porté par la régie de quartier Euréqua.

Après trois années d'expérimentation et de phase de pérennisation depuis 2009, Mobiséniors a prouvé toute sa pertinence ; ce service a su remplir son rôle auprès des personnes âgées qu'elles soient en perte d'autonomie ou désorientées, qu'elles aient un grand âge ou un handicap. Le bras rassurant de l'accompagnateur qui vient chercher la personne dans son appartement et la raccompagne, à l'issue de sa sortie, dans son lieu de vie est combien précieux. C'est pourquoi, nous revendiquons son maintien malgré une certaine inquiétude, puisque le Conseil général a retiré sa subvention de 13.000 €.

Avec Mobiséniors, c'est plus de 1.400 personnes transportées annuellement, en tout cas en 2009, 900 sorties individuelles, 65 sorties collectives avec le minibus. Ainsi, 500 personnes ont pu être accompagnées aux animations culturelles de la Mairie du 8^e, dans les

musées, à l'Opéra, à la Maison de la Danse, à l'Internat Favre (lieu de sorties d'été organisées par le CCAS).

- C'est un partenariat avec les institutions de notre arrondissement, centres sociaux, établissements pour personnes âgées autonomes ou dépendantes, bailleurs sociaux.

- C'est un service qui concerne l'ensemble des quartiers de notre arrondissement avec une prédominance dans les quartiers Politique de la Ville puisque ceux-ci sont particulièrement vieillissants.

- C'est un service basé sur la solidarité puisqu'il propose un tarif modulable en fonction du reste à vivre des personnes. Les plus démunis peuvent, comme ceux un peu plus aisés, bénéficier de cette prestation grâce à une participation adaptée.

- C'est un service convivial où le lien social trouve toute sa place, grâce au professionnalisme de l'accompagnatrice conductrice et de la coordinatrice.

Enfin, Mobiséniors a effectué, depuis décembre 2005 plus de 52.000 km. Alors, je pense que pour le nouveau service que la Ville de Lyon finance dans trois ou quatre quartiers, il faudra en mettre « des coups de pédales » pour arriver à ce chiffre !

Aussi, nous nous interrogeons quant au choix qui a prévalu pour la mise en place de Cyclopousse. Est-ce le concept vélo, si cher à notre Collègue Adjoint aux personnes âgées ? Certes, Cyclopousse favorise le lien social, il est une réponse aux déplacements des personnes âgées autonomes ou peu dépendantes, mais résidents seulement dans certains quartiers. En effet, son concept le rend inadapté à la typologie de certains arrondissements.

Comment annoncer que nous développons le label « Lyon Ville Amie des Aînés » ? Pour le Groupe Socialiste, nous affirmons que Lyon doit être la ville amie de tous les aînés, qu'ils soient autonomes, désorientés, en situation de handicap ou non, en institution ou non. Nous savons que d'autres arrondissements sont intéressés par Mobiséniors, aussi nous ne pouvons que regretter cette forme discriminante.

Aussi, je n'ose pas imaginer que la baisse de subvention proposée pour Mobiséniors serve au financement de Cyclopousse, même si je sais aujourd'hui qu'une subvention complémentaire sera votée prochainement.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire quelques réponses d'abord sur Mobiséniors. Je partage la description faite par Mme Psaltopoulos, mais je voudrais juste lui rappeler que la Duchère, si je ne m'abuse, est en CUCS. Je crois que Gerland aussi. Il n'y a pas d'opposition entre Cyclopousse pour les « bobos » et Mobiséniors pour

les travailleurs fatigués par la vie et dépendants. Cela n'a absolument rien à voir car ce sont les mêmes personnes qui prennent les deux moyens de locomotion.

Il y a dans le cadre d'un dialogue de gestion, je l'ai dit tout à l'heure, des réflexions sur comment mieux répartir plus équitablement un certain nombre de subventions. Je relèverai ce qui me paraît plus important : ce sont 17.500 euros que vous demandez au Conseil général, c'est sans doute justifié puisque c'est d'abord une de ses compétences. Mais cette année c'est zéro euro qu'il vous donne !

Je crois que c'est bien là le plus grave, que c'est bien là le plus important et c'est bien là qu'il faut aller. Je ne vais pas insister sur les détails, j'avais donné quelques éléments chiffrés en Commission, je ne vais pas les redonner ici mais visiblement, cela avait convaincu la Commission.

Le plus important, l'intervention de M. Huguet. Au Conseil d'arrondissement, ce n'est jamais lui qui intervient mais cette fois-ci, c'est lui. Sur la résidence Constant : en 2008, quand on a pris la décision de cette transformation de résidence de personnes âgées, quand on a pris cette décision de tout faire pour la transformer en EPHAD, je vous rappelle que ce n'était pas une lubie de moi ou de M. le Maire, ni une nouveauté puisque ça a déjà été fait par 4 fois dans cette ville, par d'illustres prédécesseurs ; je crois que cela a été le cas de Rinck, des Balcons de l'Île Barbe, de l'Etoile du Jour et le cas encore, dans le 4^e arrondissement, de Marius Bertrand. Donc 4 RPA. Parce qu'on a compris dans le mouvement que ce genre de produit devait évoluer. Qu'il fallait les garder et offrir aux personnes autonomes qui voulaient un cadre sécurisé, ce type de produit. On les garde tellement bien qu'on a un plan de rénovation de ces logements : plus de 180 l'an passé. Nous maintenons l'offre de logements dans nos foyers pour les personnes âgées.

Quant aux EPHAD, oui, il y a un manque sur l'Est lyonnais, ça a été repéré. Ce n'est pas pour rien qu'on a proposé de faire cette transformation pour que le prix reste abordable pour nos aînés, pour qu'il n'y ait pas en plus le coût d'un terrain à acheter.

Sur les délais, nous avons pensé qu'il fallait prévenir nos aînés suffisamment tôt. Donc on les a prévenus des projets en décembre 2008. Nous avons organisé avec eux leur changement, leur déménagement. Vous l'avez souligné, Monsieur Huguet, je suis content que vous l'ayez fait parce que pendant des mois et des mois, vous avez parlé de déportation de ces personnes avec toutes les rumeurs possibles et nous, pendant des mois, nous les avons accompagnées. C'est-à-dire qu'il y a eu des discussions avec ces personnes. On a fait en sorte qu'elles voient les autres résidences de la ville où elles pourraient avoir envie d'aller, si elles voulaient aller à plusieurs dans une même résidence. Ce fut le cas : dans une résidence, 7 des 18 personnes sont parties en même temps. On a fait

tout ce long travail avec elles, ensemble, sachant qu'il y avait effectivement une date butoir.

A vous écouter, ce qu'on aurait dû faire est terrible. On aurait dû dire «*voilà, un jour ou l'autre, vous allez déménager, demain ou après demain, on ne sait pas mais dès qu'on sait, vous déménagez* ». On ne peut pas faire comme ça. Cela nous a pris beaucoup plus de temps, quasiment 18 mois parce que dans le même temps où l'on organisait avec elles ce changement, il fallait aussi que des places se libèrent, il fallait que dans les établissements qu'elles choisissent (et parfois, elles hésitent), on bloque des logements. Cela a coûté cher à la Ville mais l'objectif était de faire en sorte que les personnes y trouvent leur compte, acceptent de déménager et le fassent au mieux. Donc ça a pris beaucoup de temps, heureusement avec l'aide énorme des services.

Notre classement, vous l'avez vu, logiquement, nous avons suivi les procédures habituelles : avis du CROMS, du Conseil Général, etc... Concernant le classement, sur 7 établissements retenus, nous sommes 6^e. Je le redis, nous sommes 6^e sur 7 établissements retenus mais la liste n'était pas de 7, la liste était beaucoup plus importante, elle était supérieure à 30. Il y a sans doute des financements, vous dites pour 4, ça vient de changer, la semaine dernière c'était pour 5. Il y a la certitude des financements pour les 5 premiers. Sur les 5 premiers, je rappelle qu'il n'y a qu'une seule prévision d'établissement à Lyon. Donc nous serions le 6^e et pour le 6^e, on nous dit pas avant 2012. Ca veut dire en comptant deux ans de travaux et que ça peut donc être prêt pour 2014-2015. Ce qui veut dire qu'on doit être prêts dès maintenant, avoir le permis de construire pour démarrer les travaux, etc...

Donc on n'a pas été longs, on n'a pas été trop rapides, on n'a pas été inégaux, on n'a pas été impulsifs, au contraire, je crois qu'on a fait là un vrai travail. Vous nous avez dit, Monsieur Huguet, car je m'y intéresse depuis un certain temps, depuis le 23 avril 2008 depuis que je suis Adjoint aux personnes âgées, mais on s'y intéressait déjà avant, on n'a pas attendu le 23 juin 2009. Mais depuis le 23 juin 2009, nous continuons à nous intéresser à cette question. Mme le Ministre pourrait vous le confirmer. Tout ce long travail, nous nous en inquiétons depuis très longtemps. Je crois avoir lu dans certains de vos propos «*personnellement, je n'aurais pas choisi cet endroit* ». Mais je n'ai jamais vu depuis que vous êtes là, une seule proposition d'autre endroit !

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, juste une précision. Nous avons proposé un autre lieu qui a fait d'ailleurs l'objet d'un projet municipal, c'était la friche RVI. Donc nous avons en tête un autre lieu depuis très longtemps, Monsieur Hémon.

Mme BERRA Nora : Monsieur le Maire, je crois qu'il est important d'apporter parfois des précisions. Le Conseil municipal est aussi fait pour ça. Il est important d'avoir tous le même niveau d'information.

Une précision par rapport à ce qu'a dit M. Hémon : quand il dit qu'aucun établissement n'est financé à Lyon, la réponse est : c'est faux. Il y a trois établissements qui font partis du PRIAC (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie) 2010-2012. Il s'agit de 2 établissements dans le 8^e et d'un établissement dans le 3^e. Dans le 3^e, précisément, il y a 7 établissements. Vous savez très bien, Monsieur Hémon, que la programmation des financements dépend chaque année du budget de l'Assurance maladie et ce budget est déployé en direction de projets dont le classement est défini par le CROSM (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale). C'est cette instance qui décide du classement en fonction des besoins territoriaux en vue d'harmoniser les territoires en termes d'équipements. Voilà pourquoi cet établissement –Constant- a un financement qui est autorisé certes, par le CROSM, mais en revanche, qui sera financé dans quelques années. Comme je vous l'ai indiqué dans le courrier, ce financement interviendra plutôt vers 2015 parce qu'il y a en effet d'autres établissements qui sont prioritaires. Donc il ne s'agit pas d'investissement ou d'autre chose, il s'agit bien de fonctionnement. A chaque fois que l'Etat intervient, il paye le soin pour accompagner les personnes âgées dans les établissements. Donc à partir du moment où les établissements sont autorisés, il y a un rang et chaque établissement est financé en fonction de son classement. Il y a toujours un délai incompressible.

M. HEMON Pierre : Oui, on ne va pas aller de précision en précision. Je veux juste dire que pour les établissements du 3^e et du 8^e, il ne s'agit pas de construction mais d'augmentation de la capacité...

(Interpellation de Mme Berra.)

M. LE MAIRE : Vous aurez la parole après Madame Berra !

M. HEMON Pierre : Ces établissements ne sont pas dans la liste des 7 que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Ils ne sont pas dans cette liste, Madame, enfin, vous me l'avez envoyée, arrêtez un petit peu !

(Interpellation de Mme Berra.)

M. LE MAIRE : Madame Berra, si vous pouviez respecter votre rang de Ministre dans les rangs de cette Assemblée, ce serait bien !

M. HEMON Pierre : De la même manière, je n'ai pas précisé, puisqu'on parlait d'établissements, que grâce au redéploiement des forfaits soin avec l'ensemble des établissements qui appartient à la Ville et au CCAS, nous allons pouvoir doubler grâce au contrat d'objectifs et de moyens, la capacité de Marius Bertrand dans le 4^e arrondissement qui va pouvoir passer de 42 à 90 même si 90 n'est pas exactement le double de 40.

M. LE MAIRE : Vous voulez rajouter quelques mots Madame Berra ?

Mme BERRA Nora : Parfaitement. Simplement pour dire : qu'il s'agisse de constructions ou qu'il s'agisse d'extensions, à partir du moment où nous avons des créations de places supplémentaires, l'Etat s'engage à payer le fonctionnement de ces lits et ce sont des budgets d'Assurance Maladie. Peu importe qu'il s'agisse de construction ou d'extension, le résultat pour l'Etat est le même. Tout simplement.

M. LE MAIRE : Chers Collègues, je ne comprends pas bien ce débat. Aujourd'hui, je crois qu'aucun d'entre nous ne peut nier que les besoins en termes d'EHPAD vont être dans les prochaines années extrêmement importants. Lorsque nous avons analysé l'évolution de la démographie sur Lyon, on s'est aperçu effectivement et c'est ce qui a entraîné la modification d'un certain nombre de nos RPA en EHPAD, que ce dont avaient besoin les personnes âgées aujourd'hui, c'était massivement d'EHPAD et c'est pour cela que nous en sommes à notre quatrième transformation ou création.

Alors, si l'Etat ne veut pas nous suivre, dont acte. Mais on ne peut pas dire ensuite : nous allons faire une politique pour les aînés. Nous, nous la faisons et nous y mettons les moyens. Si l'Etat ne veut pas nous suivre d'accord, mais qu'à ce moment-là il ne vienne pas dire en même temps « je fais une grande politique pour les aînés ».

(Brouhaha.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme de Lavernée s'est abstenue.)

(Adopté.)